Question écrite N° 3922

Réseaux en ligne incitant des mineurs à l'automutilation et au suicide : quelle est la situation dans le canton du Jura ?

Brigitte Favre (UDC)

Les révélations récentes concernant des groupements actifs sur les réseaux sociaux, tels que «764» ou «1414», qui manipulent des mineurs, les contraignent à des actes d'automutilation, voire les poussent au suicide, sont particulièrement préoccupantes. Selon les informations relayées par la *RTS* en septembre 2026, l'Office fédéral de la police (fedpol) a confirmé l'existence d'une vingtaine de cas en Suisse. Les victimes sont majoritairement des filles âgées de 12 à 18 ans. Ces réseaux opèrent souvent au-delà des frontières nationales, ce qui rend leur détection et leur poursuite particulièrement complexes.

Face à cette nouvelle forme de mise en danger des mineurs, la prévention est essentielle, mais elle doit également s'accompagner de procédures d'intervention claires permettant de protéger rapidement les victimes et de coordonner l'action des autorités compétentes.

Dans ce contexte, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. **Le Gouvernement a-t-il connaissance de cas survenus dans le canton du Jura dans lesquels des mineurs ont été manipulés, menacés ou incités à l'automutilation ou au suicide par l'intermédiaire de tels groupements ? Dans l'affirmative, combien de cas ont été signalés ou identifiés et quelles suites leur ont été données ?**
2. **Le Canton du Jura dispose-t-il d'un protocole ou d'un concept d'intervention spécifique pour de telles situations ?**
3. **Si un tel dispositif existe, comment la collaboration entre la Police cantonale, les autorités judiciaires, les établissements scolaires, les services de protection des mineurs et les professionnels de la santé est-elle organisée ?**
4. **Quelles mesures sont prévues pour détecter rapidement ces situations, recueillir les signalements, protéger les victimes et assurer la transmission des informations aux autorités compétentes, notamment à fedpol, lorsque des réseaux internationaux sont concernés ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Brigitte Favre (UDC)

Co-signataires

- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Damien Lachat (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)

- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 10 novembre 2026